



PERROS-GUIREC > SAINT-MALO > PORT-LA-FORÊT > QUIBERON

## Avenant N°3 à l'Avis de Course

### Article 13. Limitation de sortie de l'eau et plongée

Ajouter à l'avenant N02 :

Le samedi 14 juin 2025 le nettoyage des lignes de flottaison sera autorisé de 6H45 à 7H00 (heure de mise en conformité)

Ce nettoyage à l'aide d'un balai se fera à partir du pont du bateau ou du ponton , aucune mise à l'eau d'un équipier ne sera tolérée

Les bateaux équipés de bâches de protection des carènes ne seront pas autorisés à nettoyer la ligne de flottaison

Le directeur de course

François Séruzier

Original signé

A Perros Guirec le 13 juin 2025 16h30